

**Conseil de site**  
**Séance du 17 octobre 2023**

Délibération n°6  
**Portant approbation de la convention de reversement**  
**entre CY Cergy Paris Université et l'École de biologie industrielle (EBI)**  
**relative au « Bachelor Biotech Engineering »**

*Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*

*Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;*

*Vu la délibération n°3 du conseil d'établissement du 10 juillet 2020 portant approbation des statuts de CY Sup ;*

*Vu la délibération n°9 du conseil d'établissement du 3 octobre 2023 portant avis sur la convention de reversement entre CY Cergy Paris Université et l'École de biologie industrielle (EBI) relative au « Bachelor Biotech Engineering » ;*

Considérant que CY Sup a pour objectif de développer l'offre de formation de premier cycle au sein de CY Alliance, notamment les formations professionnalisantes,

Considérant que CY Sup a lancé, à travers le programme d'investissements d'avenir (PIA) Nouveaux Coursus Universitaires (NCU) « CUPS », plusieurs appels à projets, dont l'appel « Diversifier l'accueil des talents » pour aider à créer ou transformer des formations professionnalisantes de premier cycle et l'appel « Diversifier les pédagogies » pour permettre l'évolution des pratiques,

Considérant qu'en réponse à ces deux appels à projets l'École de Biologie Industrielle (EBI) a soumis au comité de pilotage du projet « NCU CUPS » un projet unique d'accompagnement à l'évolution de son « Bachelor Biotech Engineering »,

Considérant que cette formation professionnalisante sur trois années, évaluée par la commission des titres d'ingénieur (CTI) et sous tutelle du MESRI, confère le grade de licence ; qu'elle vise une insertion vers des métiers techniques en forte tension,

Considérant qu'une convention de reversement a été conclue entre CY Cergy Paris Université et l'EBI visant à attribuer les fonds NCU dédiés au soutien du projet de « Bachelor Biotech Engineering » de l'EBI,

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 32	Pour : 22
Nombre de membres présents : 15	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 7	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 10	Non-participation : 0

**Article 1er** :

Le conseil de site approuve la signature, par le président de l'Université, de la convention de reversement entre CY Cergy Paris Université et l'EBI relative au Bachelor Biotech Engineering telle qu'annexée à la présente délibération.

**Article 2** :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article dernier** :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 9 novembre 2023

Publiée le : 9 novembre 2023

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

**CONVENTION DE REVERSEMENT  
NCU CUPS 2023 ENTRE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ET L'EBI CONCERNANT LE PROJET  
BACHELOR BIOTECH ENGINEERING**

**ENTRE**

**L'établissement coordinateur**

**CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel  
Ayant son siège 33 boulevard du Port - 95 011 Cergy-Pontoise cedex  
SIRET N° 130 025 976 00015, CODE NAF 8542Z  
Représentée par son président, Monsieur Laurent GATINEAU,

Ci-après désignée par « **CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ** » ou « **L'Etablissement coordinateur** »,

**D'une part,**

**ET**

**Ecole de Biologie Industrielle (EBI)**

Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général  
Association ayant son siège 49 avenue des Genottes, CS 90009 C95895 CERGY  
SIRET N° 388 591 638 00035  
Représentée par sa Directrice Générale, Madame Florence DUFOUR

Ci-après désigné « **le Bénéficiaire** »

**D'autre part,**

Ci-après désignés collectivement par « Parties » et individuellement par « Partie ».

Vu le règlement financier de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à Projets « Nouveaux Coursus à l'Université » (NCU) en date du 26 avril 2017,

Vu la décision n° 2018-NCU-16 du Premier ministre, en date du 25 janvier 2018, autorisant l'ANR à contractualiser sur le Projet : "CUPS" dans le cadre de l'action « Nouveaux cursus à l'université »,

Vu la convention du 14 février 2017, entre l'État et l'ANR relative au programme d'Investissements d'avenir, action « Nouveaux cursus à l'université »,

Vu la convention attributive d'aide n° ANR-17-NCUN-0016 entre l'ANR et l'Établissement coordinateur en date du 24 juin 2018,

Vu la décision du Comité de Pilotage NCU CUPS portant sélection du Projet du Bénéficiaire en date du 13/10/2022.

Vu l'accord de consortium du 06 novembre 2019 pour la réalisation du Projet « nouveaux cursus à l'université Collège universitaire Paris Seine » (NCU CUPS) entre CY Cergy Paris Université et les établissements partenaires,

Vu la convention d'association portant constitution du regroupement d'établissements dénommé "CY Alliance", signée entre CY Cergy Paris Université et les établissements membres du regroupement le 19 juin 2020,

Vu le décret n° 2020-1478 du 30 novembre 2020 portant association d'établissements à CY Cergy Paris Université dénommée "CY Alliance".

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

### **Article 1 – Objet**

L'objet de la présente Convention est de définir les conditions et modalités de reversement d'une part de la subvention perçue par CY Cergy Paris Université au Bénéficiaire, en vue de la réalisation du Projet suivant : Bachelor Biotech Engineering

Le Bénéficiaire accepte le financement et s'engage à mettre en œuvre le Projet sous sa responsabilité.

### **Article 2 – Durée du Projet et de la convention**

La présente Convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les Parties.

La date de commencement du Projet est fixée au 01/09/2023.

La date de fin du projet est fixée au 31/08/2026. Cette date constitue la date limite de réalisation du Projet.

La date de début d'éligibilité des dépenses est identique à la date d'entrée de l'EBI dans le consortium du projet NCU CUPS.

Toute demande de prorogation devra faire l'objet d'une demande écrite du Bénéficiaire présentée au moins deux (2) mois avant le terme du Projet et devra être soumise à l'accord préalable du Comité de pilotage NCU CUPS de l'Etablissement coordinateur.

### **Article 3 – Description du Projet de formation relevant de la responsabilité du Bénéficiaire**

#### **Description du projet de Bachelor Biotech Engineering :**

Le Bachelor Biotech Engineering de l'EBI est un parcours en 3 années, évalué par la commission des titres d'ingénieur, et sous tutelle du MESRI, qui confère le grade de licence.

Le but est de proposer à des étudiants une formation en 3 ans pour des métiers techniques en forte tension.

Le Bachelor Biotech Engineering comporte un tronc commun de trois semestres, suivi d'une spécialisation de deux semestres avec un choix de 3 parcours :

Le tronc commun du Bachelor Biotech Engineering de l'EBI confèrera le socle de compétences suivant :

- Capacité à maîtriser les connaissances scientifiques et techniques et à leur mise en œuvre dans les secteurs industriels : pharmaceutique, cosmétique, agroalimentaire et environnement,
- Capacité à prendre en compte et s'intégrer à l'environnement professionnel des entreprises quelle que soit leur taille de la start-up à la grande entreprise,
- Capacité à prendre en compte la dimension organisationnelle, personnelle et interculturelle dans les projets menés,
- Capacité à identifier les risques industriels et les enjeux de santé et sécurité au travail.

Les compétences techniques indispensables seront acquises par la mise en situation professionnelle des étudiants : parrainage d'entreprises, projets académiques, projets transversaux associés à une problématique industrielle, stages et possibilité de contrat de professionnalisation en 3<sup>e</sup> année. L'étudiant sera en autonomie, sous la direction d'un chef de projet issu du corps professoral de l'EBI ou de ses pairs.

Trois parcours sont proposés après les 3 semestres de tronc commun :

- Parcours 1 : Production industrielle => « Conduite d'opérations de fabrication en pharmaceutique, cosmétique et agroalimentaire » / Emplois type : H2301 - Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique / H2102 - Conduite d'équipement de production alimentaire
- Parcours 2 : Méthodes et prévention => « Pilotage durable (QHSE) en industrie à forte contrainte réglementaire des secteurs chimiques et biologiques » / Emplois type : H1404 - Intervention technique en méthodes et industrialisation / H1303 - Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement (HSE)
- Parcours 3 : Diagnostic et bio-informatique => « Diagnostic et techniques de recherche en biologie, biotechnologie et bio-informatique » / Emplois type : H1210 - Intervention technique en études, recherche et développement / H1503 - Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

Conformément aux exigences de la CTI, les diplômés du Bachelor EBI ne pourront pas poursuivre directement en cycle ingénieur de l'EBI. Ils devront pratiquer au minimum 3 années le métier auquel ils ont été préparés. Il est attendu du dispositif de valoriser le site de Cergy et l'ensemble de ses formations auprès des diplômés de cette formation pour des VAE ou poursuites ultérieures pour des DU ou Masters complémentaires.

Le modèle économique visé est à terme un flux de formation de 60 étudiants qui permettra d'alimenter de façon soutenable les 3 parcours de fin d'études.

- L'année 2021/22 a permis le prototypage des programmes, la labellisation au grade de licence par le MESRI sur avis favorable de la CTI, et une première expérimentation pédagogique en co-construction à l'écoute de 5 apprenants, dont un admis en rentrée décalée.
- L'année 2022/23 doit permettre de recruter des enseignants en CDD (contrat de mission) affectés au projet, des chargés de suivi administratif et technique, de monter et exécuter le prototype du programme de 2<sup>e</sup> année et des 3 parcours et de recruter 10 à 15 élèves.
- Les années 2023/24 et 2024/25, sont dédiées au développement et à la stabilisation du programme grâce à des supports en CDD, au développement des partenariats pour l'international, les stages, l'insertion et à l'augmentation du flux formé à 24 à 30 étudiants en 2024/25.

L'évaluation de la formation et le renouvellement de son habilitation à délivrer le grade de licence par la CTI interviendra en 2025 sur un rapport d'autoévaluation transmis mi-2024.

La montée en puissance de cette formation après renouvellement vise à horizon 2025/26 une pérennisation avec un flux de 45 à 60 élèves par promotion.

#### Objectifs du dispositif et modalités pédagogiques de mise en œuvre :

Le Bachelor est basé sur une pédagogie concrète, en petits groupes évoluant largement en laboratoire, et des évaluations formatives en contrôle continu.

Un travail sur la confiance en soi sera ciblé sur la 1<sup>re</sup> année, sous la forme de travaux communs Bachelors/Elèves ingénieurs dans les domaines de la connaissance de l'entreprise et de la gestion de projets. Les élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année du Bachelor pourront travailler en lien avec des élèves de niveau M2 orientation procédés, conception ou recherche, afin de les aider pour la réalisation de leurs expérimentations et stages recherche. Nous souhaitons expérimenter cette modalité avec les élèves ingénieurs de l'EBI parcours recherche, et rapidement, si cette expérimentation est concluante, l'étendre à la coopération avec les laboratoires du site de Cergy. Cet appui technique se réaliserait en partenariat avec les responsables des Masters (notamment CMI) et de cycle ingénieur parcours recherche, sur la base d'une liste de projets proposés à la contribution technique des élèves de Bachelor. Afin de valoriser ces apports, il sera organisé une journée scientifique de présentation de posters portés par les Masters avec la contribution des Bachelors (co-publication).

Il sera également envisagé que certains sujets puissent être proposés par des industriels, versant une bourse permettant de couvrir les dépenses de laboratoire associées et une partie du support technique.

Enfin, cette formation permet à des doctorants souhaitant se familiariser avec le métier d'enseignant-chercheur d'intégrer l'EBI avec un contrat de mission de type post-doc d'une durée pouvant aller jusqu'à trois années.

Cette pédagogie a été conçue pour permettre à des étudiants de se réorienter et multiplier les passerelles au sein des formations de CY Sup.

L'intégration est possible :

- Directement via Parcoursup (concours sur titres Puissance Alpha Bachelor),
- En rentrée décalée en février (sélection sur titres Rebond Puissance Alpha) pour des L1 SVT ou Chimie (et autres formations équivalentes),
- En 2<sup>e</sup> année pour des L1 SVT ou BUT1 ou PAS/LAS et équivalents sur la base d'évaluations des acquis et d'examens de rentrée.

#### Articulation de la formation et de l'insertion

- Dispositif 1 : pour les étudiants ayant effectué leur 2<sup>e</sup> année dans le programme de ce Bachelor, la troisième année pourra être effectuée en contrat de professionnalisation. Ceci permet à l'étudiant d'être rémunéré en dernière année et que sa formation de 3<sup>e</sup> année soit financée par l'entreprise.
- Dispositif 2 : « vie ma vie », parrainage d'entreprises qui apporte une immersion terrain de courte durée auprès de techniciens experts. Ce parrainage permet à l'étudiant de se projeter dans le métier envisagé et de bénéficier d'échanges privilégiés avec son parrain / sa marraine.
- Dispositif 3 : un parcours de la troisième année permettra de préparer, en plus du Bachelor, un brevet d'aptitude labellisé par la conférence des grandes écoles (BADGE), en partenariat avec une entreprise. Cette modalité sera proposée dès 2023/24 aux étudiants de la promotion expérimentale entrée en 2021/22 pour le programme BADGE auditeur de sécurité alimentaire (ouvert aux étudiants de CY titulaire a minima d'une L2 ou d'un BUT2 à composante SVT ou chimie).

Ce montage couplant Bachelor / Badge et réorientations permet d'accroître les passerelles entre formations. Ainsi, il est possible dès la rentrée 2022/23 d'accueillir sur la formation du BADGE Auditeur en sécurité alimentaire, des élèves issus de L2 SVT de CYU dont le projet et les aptitudes ne sont pas en ligne avec une poursuite en Master et qui sont motivés par une formation dont le coût est pris en charge par l'entreprise et qui garantit un CDI dans un groupe français à impact international.

#### **Article 4 - Responsabilité du Projet**

Le Projet sera exécuté sous la responsabilité de Madame Florence DUFOUR, Directrice Générale, qui pourra en déléguer la mise en œuvre opérationnelle.

#### **Article 5 – Montant de la part de subvention**

Le montant de la part de subvention accordée au Bénéficiaire dans le cadre de la présente Convention est fixé à : 235 000 € (Deux cent trente-cinq mille euros).

Ce financement n'entre pas dans le champ d'application de la TVA, conformément à l'article 4.4. du Règlement financier susvisé, du fait de l'absence de lien direct entre la prestation rendue et sa contrepartie en valeur.

Le Bénéficiaire s'engage à affecter la part de subvention à la réalisation exclusive du Projet de formation décrit à l'article 3 de la présente Convention.

#### **Article 6 - Modalités de versement**

Sous réserve de la conclusion d'un accord de partenariat entre les Parties permettant de régir les modalités pédagogiques du projet et du respect par le Bénéficiaire de ses obligations au titre de la présente Convention et du Règlement financier du PIA NCU, les versements s'effectueront en trois fois selon les modalités et le fléchage suivants :

Le 1<sup>er</sup> versement sera versé à la signature

- 135 000 € versés à la signature de la convention fléchés comme suit :
  - o 110 000 € pour financer les frais de personnel directs liés à la formation ;
  - o 25 000 € pour financer les frais de fonctionnement liés à la formation.

Le 2<sup>ème</sup> tranche de 80 000 € sera versée au titre de la deuxième année de financement fléchés comme suit :

- o 65 000 € pour financer les frais de personnel directs liés à la formation ;
- o 15 000 € pour financer les frais de fonctionnement liés à la formation.

A l'issue du Projet, le solde du budget de 20 000 € sera versé après réception et validation du rapport final technique et financier du Projet selon les besoins du Projet conformément à ce qui est prévu aux articles 7 et 8 ci-dessous.

Les versements seront effectués sur le compte référencé comme suit et ouvert au nom du Bénéficiaire :

L'intitulé des versements sera le suivant : « NCU 2022 CYU - EBI- Bachelor Biotech Engineering ».

Le paiement des sommes dues est subordonné au bon avancement du Projet et à la fourniture des documents de suivi tels que définis aux articles 7 et 8.

## **Article 7 – Modalités de suivi et de fin de Projet**

### **7.1. – Suivi du Projet**

Le Bénéficiaire s'engage à réaliser des rapports techniques et financiers intermédiaires de la mise en œuvre du Projet.

Le responsable du Projet adresse annuellement à CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ un rapport technique et financier sur l'état d'avancement du Projet selon le calendrier fixé par l'établissement coordinateur en lien direct avec les périodes de bilan auprès du financeur

Le rapport technique et financier inclut un relevé des dépenses réalisées sur l'année civile précédente, un budget prévisionnel des dépenses à venir jusqu'à la fin du Projet et un relevé des recettes générées par la formation permettant de définir le coût complet du Projet.

La non-transmission d'un tel document peut conduire à la suspension du financement ou à la demande de remboursement du financement visé à l'article 5.

### **7.2. – Fin du Projet**

A la fin du Projet, le responsable du Projet adresse à CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ un rapport technique de fin de Projet et un rapport financier détaillés récapitulant l'ensemble des dépenses et recettes concourant à la réalisation du Projet ainsi que les justificatifs d'utilisation de la subvention accordée.

Tout retard ou non-transmission des rapports techniques de fin de Projet, du rapport financier, ou des relevés finaux des dépenses, peut conduire à la demande de remboursement du financement, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 8 ci-après mentionné.

### **7.3. – Réunions de suivi du Projet**

Le responsable du Projet s'engage à présenter et à soumettre à la validation de CY Sup ou du Comité de pilotage NCU CUPS :

- Les rapports annuels techniques et financiers sur l'avancement du Projet ;
- Les rapports de fin de Projets.

CY Sup ou le Comité de pilotage NCU CUPS pourra également solliciter le responsable du Projet pour présenter l'avancement des travaux dans le cadre d'une revue de Projets.

## **Article 8 – Dépenses éligibles**

Sont considérées comme éligibles les dépenses entrant dans le champ d'application du Règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à Projets « Nouveaux Coursus à l'Université » en date du 26 avril 2017.

En cas de refus d'éligibilité de certaines dépenses par l'ANR, ces dernières seront à la charge du Bénéficiaire.

## **Article 9 - Communication**

Le Bénéficiaire devra mentionner le soutien apporté par l'ANR dans le cadre de l'action « Nouveaux cursus à l'université » en indiquant dans ses propres actions de communication sur le Projet, ses résultats et dans ses publications la mention suivante : « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'investissements d'avenir portant la référence ANR-17-NCUN-016 ».

Les logos Investissement d'avenir et CY Sup devront être insérés et l'établissement coordinateur informé de la publication pour lui permettre d'effectuer un suivi exhaustif des actions de communication liées au NCU CUPS.

Les supports de communication orale, les communications par voie d'affiche, les sites internet doivent également afficher les logos.

## **Article 10 - Conditions suspensives et de reversement de la subvention**

CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ pourra suspendre les versements et demander le reversement de tout ou partie des sommes versées dans les cas suivants :

- Non production des comptes rendus techniques et financiers mentionnés à l'article 6,
- Non production des relevés justificatifs finaux des dépenses par le Bénéficiaire dans le délai de 2 mois à compter de la date de fin du Projet,
- Refus par l'ANR de certaines dépenses justifiées par le Bénéficiaire,
- Inexécution partielle ou totale du Projet,
- Modification, sans autorisation préalable du Comité de pilotage NCU CUPS, de l'objet du Projet.

En cas de trop perçu, le Bénéficiaire devra rembourser CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ.

D'autre part, si le relevé de dépenses fait apparaître un montant inférieur à celui de la subvention prévue, seuls les budgets correspondant aux dépenses réelles seront conservés par le Bénéficiaire, les crédits non consommés devant être restitués à l'établissement coordinateur.

## **Article 11 - Règlement financier**

Le Règlement Financier de l'ANR visé en tête de la présente Convention s'applique à la présente Convention et le Bénéficiaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

<https://anr.fr/fileadmin/aap/2018/aap-ia-ncu-2018-RF.pdf>

## **Article 12 – Annexes**

L'annexe I portant description du Projet et l'annexe II portant attribution des crédits par le Comité de pilotage NCU CUPS font partie intégrante de la présente Convention.

Fait en deux exemplaires originaux, à Cergy, le \_\_\_\_\_,

Pour CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

Pour le Bénéficiaire

Laurent GATINEAU  
Président de CY Cergy Paris Université

Florence DUFOUR  
Directrice Générale de l'Ecole de Biologie Industrielle



**Annexe I : extrait du compte rendu du 26<sup>ème</sup>  
Comité de pilotage NCU & Hy@CY du jeudi 13  
octobre 2022**

## 1. Audition du projet de l'EBI (30mms)

Patrick Courilleau (CYU) invite le porteur du projet, Florence Dufour (EBI), à présenter leur projet : « BACHELOR BIOTECH ENGINEERING ».

L'objectif est de concevoir des Bachelor en diplôme propre ou dans un grade de licence pour une formation d'ingénieurs.

Le Bachelor Biotech Engineering de l'EBI est un parcours en trois années, évalué par la Commission des Titres d'Ingénieur, sous tutelle du MESRI, qui confère le grade de licence. Il propose une formation en 3 ans pour des métiers techniques en tension.

La formation comporte un tronc commun de trois semestres suivi d'une spécialisation de deux semestres par un choix parmi 3 parcours.

Le socle commun des compétences (s'appuie sur l'existant) est le suivant :

- Capacité à maîtriser les connaissances scientifiques et techniques et à leur mise en œuvre dans les secteurs industriels : pharmaceutique, cosmétique, agroalimentaire et environnement
- Capacité à prendre en compte et s'intégrer à l'environnement professionnel des entreprises quelle que soit leur taille de la start-up à la grande entreprise
- Capacité à prendre en compte la dimension organisationnelle, personnelle et interculturelle dans les projets menés
- Capacité à identifier les risques industriels et les enjeux de la santé et sécurité au travail

Les compétences techniques seront acquises par la mise en situation professionnelle

- Parrainage entreprises
- Projets académiques
- Projets transversaux associés à une problématique industrielle
- Stages et possibilité de contrat de professionnalisation en 3<sup>ème</sup> année

Florence Dufour précise que le Bachelor n'est pas dispensé en apprentissage, c'est une formation continue avec une possibilité d'alternance en dernière année.

Après ces 3 semestres, les étudiants choisissent un parcours parmi les 3 parcours proposés.

- **Parcours 1** : Production industrielle
- **Parcours 2** : Méthodes et prévention
- **Parcours 3** : Diagnostic et bio-informatique

On intègre ce Bachelor par un concours via Puissance ALPHA (spécifique aux écoles d'ingénieurs), ParcoursSup et via des admissions parallèles. Ce Bachelor est déjà dans une convention avec CYU pour une validation cumulative.

Plusieurs dispositifs sont proposés aux étudiants :

- **Dispositif 1** : Pour les étudiants ayant effectué leur 2<sup>e</sup> année dans le programme de ce Bachelor, la troisième année pourra être effectuée en contrat de professionnalisation.
- **Dispositif 2 « Vie ma vie »**: parrainage des entreprises qui apporte une immersion de courte durée auprès de techniciens experts.

- **Dispositif 3** : Un parcours de la troisième année permettra de préparer, en plus du Bachelor, un brevet d'aptitude labellisé par la conférence des grandes écoles (BADGE), en partenariat avec une entreprise.

Cette modalité sera proposée dès 2023/24 aux étudiants de la promotion expérimentale entrée en 2021/22 pour le programme BADGE auditeur de sécurité alimentaire (ouvert aux étudiants de CYU via le concours ALPHA).

La problématique soulevée par Florence est de savoir comment pérenniser dans le temps ce type de formation.

Dates	Actions/Réalisations/Livrables
2021	Maquette pédagogique et labellisation grade de licence MESRI (validé)
2021/22	Expérimentation pédagogique sur la base du programme avec 5 élèves (validé)
2022/23	Recrutement des contrats de mission proposés à de jeunes docteurs (suivant labellisation CUPS) Recrutement des chargés de suivi administratif et technique (suivant labellisation CUPS) Recrutement via Parcoursup d'une promotion de 10 à 15 élèves (réalisé) Poursuite expérimentation année Bachelor 2 (en cours) Relance BADGE avec Mérieux NutriSciences (en discussion pour 2023) Promotion de la possibilité d'accueil en réorientation en année 2 d'étudiants issus de L1 avec un niveau technique éprouvé et les bases scientifiques requises par CYU (en cours)
2023/24	Recrutement de 15 élèves/promo via Parcoursup et réorientations Déploiement BADGE MXNS pour Bachelors et pour étudiants de CYU Montage BADGEs de la CGE pour les autres parcours Paramétrages des contrats pros et recherche mission auprès des entreprises
2024/25	Flux > à 20 élèves/promo pour continuer la montée en puissance - Développement projets d'appui des Bachelors aux étudiants de M2 (CMI et Ingénieur Recherche) Evaluation CUPS pour le support à la 3 <sup>e</sup> année du projet
2025	Evaluation CTI pour le renouvellement du grade de licence Bilan CUPS et vérification de la santé de la formation pour un fonctionnement auto-portant

Florence Dufour conclut en présentant le plan d'action et le modèle économique :

	Dépenses RH dédiées au projet			Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL en €
	CDD enseignant	H comp (1H = 60€ brut chargé)	CDD BIATSS	Fonctionnement + investissement = maximum 20% du total demandé		
Année 2022/23	105000	36000	45000	10000	9000	833500
Année 2023/24	202500	27000	45000	10000	35000	
Année 2024/25	255000	9000	45000			
<b>Recettes / Economies réalisées (montant en € et nature)</b>						<b>TOTAL en €</b>
Année 2022/23	90000					598500
Année 2023/24	187500					
Année 2024/25	321000					
<b>BUDGET TOTAL DE LA DEMANDE (Dépenses - Recettes)</b>						<b>235000</b>

Le modèle économique présenté vise un flux de 60 étudiants qui permettra d'alimenter de façon soutenable les 3 parcours de fin d'études.

Patrick Courilleau (CY Sup) indique qu'avec ce projet nous sommes dans la logique NCU avec une volonté de faire évoluer les formations. Il est intéressant de proposer à des jeunes sortants de filière technologique ou même à des bacs professionnels d'avoir accès aux écoles d'ingénieur.

Marc Huertas (ESIEE IT) interroge Florence sur la faisabilité d'intégrer des bacs pro dans un Bachelor grade licence notamment vis-à-vis des prérogatives données par la CTI. Florence indique que cela est autorisé.

Patrick Courilleau (CY Sup) demande à Florence si les étudiants des différents parcours pourront travailler ensemble. Florence leur indique qu'ils auront des matières communes avec des temps d'échange commun. Ils fonctionnent en mode projet.

Tuyet Tram Dang Ngoc, expert du dossier sur le projet indique que les possibilités multiples d'orientation et de réorientation sur ce projet sont très intéressantes et interroge Florence Dufour sur les liens et redondances potentiels avec les CMI (Cursus Master en Ingénierie) et sur les possibilités d'intégrer l'APC (Approche par Compétence). L'APC se fait à date par auto évaluation ou par évaluation croisée. Florence Dufour reste ouverte pour des conseils sur la démarche pédagogique d'Approche Par Compétence.

Bastien Redding (CY ILEPS) revient sur l'impossibilité pour un titulaire de Bachelor de poursuivre en Master directement à l'EBI et questionne Florence Dufour à ce sujet. Madame Dufour affirme cette volonté de mixer les possibilités et soutient l'idée de pouvoir permettre aux jeunes de passer par plusieurs établissements pour obtenir un Master.

Patrick Courilleau (CY Sup) souligne que ce Bachelor est déjà en soi un diplôme et qu'il n'est pas une finalité de poursuivre ensuite vers un Master.

Marc Huertas souhaite avoir des précisions sur la capacité de bien scinder les parcours sur ParcoursSup. Florence précise qu'avec le logiciel dans le regroupement Puissance ALPHA l'EBI a pu lire 2 400 lettres et ils ont pu constater que très peu d'étudiants faisaient le double vœux (Bachelor et filière Ingénieur).

**Patrick Courilleau remercie Florence Dufour et l'invite à quitter la réunion le temps du vote.**

La demande pour le projet est de 235 000 € pour les trois années du projet.

Myriam Ariaudo (ENSEA) demande des précisions à Patrick sur les dotations financières maximum allouées par projet.

Sur des réponses d'appel à projet de diversifications pédagogiques le budget est de 100 000 € sur 2 ans, sur de la diversification d'accueil des talents, le budget est de 150 000€ sur 3 ans. Lorsqu'on crée une formation, le soutien se fait à hauteur de 150 000 € sur 3 ans pour la formation d'une année de formation. Le versement des budgets se fait en plusieurs fois.

**Patrick Courilleau (CYU) soumet au vote du conseil le soutien financier du NCU.**

**Le soutien au projet est voté à l'unanimité pour un montant maximum de 235 000€.**

**Annexe II : logos et mention à utiliser dans  
tous les supports**



**Mention obligatoire :**

**« Ce travail a bénéficié d'une aide d'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissement d'avenir intégré à France 2030 portant la référence ANR-17-NCUN-0016 »**